



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2017 A 18h00 - VOUZIER

Ayant pouvoir de vote : Mme Patricia LESUEUR, Mme Agnès MERCIER et Mme Françoise PAYEN et, M. Tony BESANCON, M. Roland CANIVENQ, M. Dominique CARPENTIER, M. Jean-Pierre CORNEILLE, M. Claude DEBOURCES, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Michel MEIS, M. Jean Yves PIC, M. Jean-Pol RICHELET, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

Représentés : M. Claude ADAM donne pouvoir à M. Dominique CARPENTIER, M. Jacques BOUILLON donne pouvoir à M. Francis SIGNORET et M. Yann DUGARD donne pouvoir à M. Olivier GODART.

Absents non excusés : Mme Régine BRUSA, M. Vincent FLEURY et M. Ludovic PHILIPPE.

Personnel communautaire présent : M. Léo MAKSUD, Directeur Général des Services, Mme Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe, M. Mathieu SANTERRE, responsable du service Environnement et Mme Clémence BREHAUX, Assistante de Direction.



M. le Président remercie les membres du Bureau communautaire de leur présence.



Mme MERCIER est désignée secrétaire de séance.



1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25/09/2017

M. Frédéric MATHIAS propose de modifier, en page 7 du compte rendu transmis aux membres du Bureau, la partie suivante : « M. Frédéric MATHIAS regrette que la comparaison 2016 / 2017 ne pourra être réalisée compte tenu du changement de période d'ouverture présentée. Il sera difficile dans ce contexte de mesurer l'impact économique du PAD sur le territoire. Il ajoute qu'Orange a développé un outil permettant de mesurer les retombées économiques sur un territoire », comme suit :

M. Frédéric MATHIAS souligne que la comparaison 2016 / 2017 ne pourra être réalisée compte tenu du changement de période d'ouverture présentée.

Par ailleurs, l'absence de données ne permet pas de mesurer l'impact économique du PAD sur le territoire. Il ajoute qu'Orange a développé un outil permettant de mesurer les retombées économiques sur un territoire. ».

Le Bureau communautaire APPROUVE le compte rendu de séance du 25/09/17, avec les modifications ci-avant présentées, à l'unanimité.

2) PARC ARGONNE DECOUVERTE

- *Tarifs 2018*

Suite à l'avis favorable de la commission Tourisme et Communication, dont les membres ont été saisis par mail en date du 23/10/2017, il est proposé de maintenir les tarifs 2018 à l'identique des tarifs de l'année 2017.

Il est également proposé de fixer :

- Tarifs réduits lors des vacances d'hiver, ainsi que les week-ends de décembre (7 € / adulte, 5 € / enfant)
- Tarifs réduits pour les scolaires venant à une période « basse » - tous les mois hors mai/juin/juillet : 7 € par enfant

Aucune remarque n'étant faite, le Bureau communautaire APPROUVE les tarifs 2018 tels que présentés ci avant, à l'unanimité.

- *Périodes et horaires d'ouverture 2018*

Conformément à la délégation qu'il détient, le Bureau est invité à délibérer sur les périodes d'ouverture pour l'année 2018 telles que proposées ci-après :

- Vacances d'hiver : du 10 février au 11 mars – tous les jours de 10h00 à 17h00.
- Période pleine : du 31 mars jusqu'à la rentrée de septembre, tous les jours de 10h00 à 18h00 en mars, avril, mai, juin, et de 10h à 19h en juillet août et septembre.
- En septembre/octobre : les mercredis, samedis et dimanches de 10h00 à 18h00.
- Vacances de la Toussaint : tous les jours de 10h00 à 18h00.

M. Léo MAKSUD indique que cette proposition a été approuvée par la Commission Tourisme et Communication saisie par mail le 23/10/2017.

La période d'ouverture pendant les vacances de Noël sera définie en septembre/octobre 2018.

Le Bureau communautaire DECIDE de fixer les périodes et horaires telles que présentées ci-dessus, à l'unanimité.

3) COMMUNICATION : Evolution de la charte graphique

M. le Président propose aux membres du Bureau de reporter ce point à la prochaine réunion prévue le 4 décembre 2017 afin que la commission Tourisme et Communication puisse remettre un avis au préalable.

4) NOUVELLES COMPETENCES : STRATEGIE A DEFINIR

M. le Président souhaite ouvrir une discussion sur les compétences à venir visant à définir une stratégie ;

- Compétence Eau et Assainissement

Le Président rappelle que la prise de compétence Eau et Assainissement n'avait pas été anticipée dans l'attente du positionnement du nouveau gouvernement. On sait aujourd'hui qu'il ne reviendra pas sur les dispositions de la loi NOTRe qui maintient cette compétence à titre optionnel du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, et qui la rend obligatoire pour les EPCI au 1^{er} janvier 2020.

Il précise également que le gouvernement n'est pas revenu non plus sur la compétence Eaux pluviales qui reste intégrée à la compétence Assainissement.

La compétence devenant obligatoire au 1^{er} janvier 2020, il est de la responsabilité des élus intercommunaux de se poser la question d'une prise de compétence anticipée. L'intérêt est de pouvoir mutualiser avec le SSE (personnel et locaux).

Il souhaiterait connaître l'avis des membres du Bureau quant à cette date.

Les membres du Bureau communautaire DECIDE qu'il sera proposé au cours du 1^{er} trimestre 2018 au Conseil communautaire de prendre la compétence Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2019 avec 21 voix POUR et 1 ABSTENTION.

- Compétence scolaire

M. SIGNORET indique que deux réunions de présentation et d'échanges ont eu lieu avec les maires, SIVOM / SIVU du territoire compétents en matière scolaire. A cette occasion, M. AVERLY, Président de la Communauté de Communes du Pays Rethélois et M. AUBERT, Vice-Président aux affaires scolaires et périscolaires ont fait leur retour d'expérience.

Les retours des collectivités compétentes en la matière sont plutôt favorables à une prise de compétence par l'intercommunalité. Aujourd'hui se pose la question de continuer la réflexion (mutualisation, impact, délais...).

M. Jean-Pierre CORNEILLE indique qu'il a été intéressé par le discours du Président AVERLY qui a mis en avant l'argument du projet éducatif du territoire. La 2C2A doit revoir sa communication et détacher parfois le gain de DGF à la prise de compétence.

M. Léo MAKSUD souligne que le gain de DGF permet de financer l'amélioration de la qualité du service.

Le Président explique également que cette prise de compétence nécessite un travail important en amont : état des lieux du territoire, les équipements, les conventions avec les communes...

Après ces multiples remarques, le Bureau DECIDE d'approfondir la réflexion quant à la prise de la compétence scolaire sans fixer de délai, à l'unanimité.

5) QUESTIONS DIVERSES

✓ 20 ANS DE L'INTERCOMMUNALITE

Mme Karine ODIENNE rappelle que la Commission Sport Vie associative Culture pilote l'organisation des 20 ans de l'intercommunalité. Pour cela, un groupe de travail Agents / élus a été créé. Elle rappelle qu'Oriane GUILLIN, apprentie en développement territorial est la référente de ce dossier puisqu'il s'agit de son sujet de mémoire.

Les objectifs sont rappelés ci-après :

- Créer et recréer du lien territoire/habitants et intercommunalité/habitants
- Etre un événement « cap » pour la Communauté : Revenir sur ce qui a été fait durant les années passées et exprimer ce qui se développera prochainement notamment en s'appuyant sur le projet de territoire. Tout cela permettra de donner une vision d'avenir pour le territoire.
- Donner de la visibilité à la 2c2a, faire ou refaire connaître les compétences de la 2C2A et ses actions, ses contributions
- Revaloriser l'ensemble des 6 territoires et leur diversité

La méthodologie :

- Cadre du projet proposé par le groupe de travail : durée, programmation, thématiques, animations, évaluation
- Validation des animations en commissions communautaires
- Validation en bureau et conseil communautaire

Les grands principes de l'événement :

La programmation doit être prête pour fin janvier 2018 maximum + Définition du budget

Durée de l'évènement : 6 mois

- Un événement de lancement et d'inauguration fin avril (Journée au PAD)
- Un événement de clôture en septembre/octobre (ex : une journée chouettes vergers / Fête des fruits)
- 1 thématique / mois, ponctuée d'animations

Les sujets généraux :

Sujets généraux	Thématiques d'animation associées	Mois
Vivre en Argonne Ardennaise	Services et population	Avril
Découvrir notre territoire	Patrimoine et nature	Mai
Préserver notre territoire	Habitat et écologie	Juin
Se divertir sur notre territoire	Culture, sport et loisirs	Juillet
Se nourrir et consommer sur notre territoire	Agriculture et économie	Aout
Développer sur notre territoire	Entreprises et économie	Septembre

Tous les mois seront dotés d'une thématique en lien avec les compétences de la 2C2A ou en lien avec les spécificités du territoire.

Certaines animations seront en continu : Vidéo et/ou exposition sur les compétences, les actions menées afin de montrer les apports de la 2C2A en 20 ans (pépinière d'entreprise, piscine, PAD, déchetterie ...)

- ✓ **DECHETS MENAGERS** : Réorganisation des circuits de collecte suite aux nouvelles consignes de tri

M. le Président saisit le Bureau de la proposition de la commission Environnement, Déchets Ménagers, Eolien et Agriculture concernant la réorganisation des circuits de collecte. Cette dernière a en effet souhaité réfléchir à une collecte tous les 15 jours.

M. Mathieu SANTERRE, responsable du Service Environnement présente la réorganisation des circuits de collecte qui a été validé en commission Agriculture, Environnement en date du 18/10/2017.

ETAT ACTUEL :

- 8 circuits de collecte
- 3 véhicules de collecte :
 - 2 BOM de 26 tonnes
 - 1 BOM 19 tonnes (véhicule de secours)
- 2 chauffeurs titulaires
- 2 ripeurs titulaires



- 1 chauffeur-ripeur remplaçant
- Temps de travail maxi : 10 h + pause de 30 minutes
- 26 tonnes charge utile : 12 t
- 19 tonnes charge utile : 6,5 t
- Coût achat 26 t : environ 175 000 € ttc
- Coût achat 19 t : environ 162 000 € ttc
- Amortissement sur 6 ans

Pour 1 semaine de collecte actuelle :

- 55 tonnes collectées
- 1393 km effectués (72 436 km annuel)
- 2313 bacs vidés
- 25,3 % de taux de présentation
- Ripeur : 35 h par semaine
- Chauffeur: 37,5 h par semaine avec l'entretien

En gardant les tournées strictement à l'identique, il n'est pas possible de réaliser un passage toutes les 2 semaines = Dépassement des tonnages et du temps de travail légal (10 h par jour)

Proposition de la commission environnement :

Passage toutes les 2 semaines sauf pour Vouziers (1 passage par semaine) avec modification des tournées de collecte, mise en place d'une tournée spécifique gros producteurs, rattrapage des jours fériés obligatoires.

Semaine paire : Vouziers A, Vouziers B, Machault, Monthois, Grandpré, tournée spécifique pro

Semaine impaire : Vouziers A, Vouziers B, Le Chesne, secteur Vouziers, Buzancy, tournée spécifique pro

BILAN :

26 semaines paires : 1 404 heures de collecte et 26 000 km

26 Semaines impaires : 1 339 heures de collecte et 23 452 km

Soit au total 2 743 heures de collecte et 49 452 km

Pour cela, 2 BOM de 26 tonnes seront obligatoires, mais il n'y aura plus besoin de camion de secours.

Du temps disponible seraient dégagés pour les agents qui pourraient être affectés à d'autres missions (temps de travail effectif 35 h par semaine pouvant être modulé en fonction des périodes de l'année et des besoins du service) entretien divers, renfort en déchèterie...

Chauffeur : environ 5 h de disponible par semaine

Ripeur environ 9 h de disponible par semaine
Chaque agent travaillerait en moyenne 4 jours par semaine

Cela induirait donc la modification des jours de collecte et une tarification différenciée selon le lieu d'habitation.

Economie à court terme :

- Entretien: 1 véhicule en moins et une usure moins importante du matériel roulant: estimatif entre 15 000 € à 20 000 € par an
- Baisse du carburant: 10 000 € (tarifs du carburant à fin septembre 2017)
- Personnel: agent pouvant être orienté sur des travaux relevant du BG donc part en moins sur les OM: 10 000 €
- Économie potentielle de 40 000 € maximum, soit 2,2 €/hab/an

M. Mathieu SANTERRE précise que cette économie ne tient pas compte de la possible augmentation de la TGAP et/ou du coût de traitement.

Après débat, le Bureau remet un avis défavorable sur la proposition de réorganisation des circuits de collecte telle que proposée, souhaitant le maintien de la collecte des déchets ménagers à un rythme hebdomadaire (1 abstention – 20 voix pour le maintien)

Plus aucune remarque n'étant formulée, M. le Président lève la séance à 20h50.

Fait à Vouziers, le 30/11/17

Le Président

Francis SIGNORET



